

LA CHORALE LITURGIQUE TRENTE ANS APRÈS VATICAN II*

C'EST me faire un bien grand honneur, et c'est me conférer un privilège exorbitant – je le reconnais d'entrée – que de m'inviter ainsi à prendre la parole, seul, à l'ouverture de ce colloque. Il est d'évidence en effet que le travail principal va se faire dans les tables rondes et surtout dans les carrefours. Et ce matin, l'intelligence de ce qu'il peut advenir des chorales liturgiques est largement aussi représentée, et tout autant légitime, dans l'amphithéâtre qu'à la table du conférencier.

Je vais, bien sûr, parler en mon nom propre et non pas comme porte-parole des deux instances organisatrices : l'Ancoli et le CNPL. *A fortiori*, je ne parlerai pas au nom de la Conférence épiscopale. Cette haute autorité ne m'a conféré aucun mandat pour prendre la parole et énoncer ce que pense des chorales la sainte Eglise catholique et romaine.

Je vais faire l'exercice de penser personnellement à haute voix, et je prends, comme il se doit, la responsabilité de mes propos sans tenter de les faire assumer par d'autres.

* Colloque national Ancoli/CNPL, Clermont-Ferrand, octobre 1993.

Trois précautions préliminaires indispensables

Je commencerai par trois considérations qui feront l'objet d'une première partie d'allure préliminaire. Il n'est jamais trop prudent de bien préciser de quoi l'on a le projet de parler.

Je dirai d'abord en quoi je trouve contestable le titre que l'on a affecté à la causerie que je dois effectuer ce matin. Dans un second temps, je tenterai de dire de quel point de vue je vais aborder la question posée. Et, dans un troisième temps, j'essaierai de réfléchir quelques instants sur le ton qu'il convient de prendre pour traiter un pareil sujet. Ces trois propos me semblent indispensables et ils nous feront entrer progressivement dans le vif du sujet.

Un titre contestable

Comme il est coutumier, ce n'est pas le conférencier qui a choisi le titre de la conférence. Il l'a découvert un beau jour au détour d'un programme qu'on lui a envoyé. Et c'est alors qu'il s'interroge lui-même sur le propos que l'on envisage de lui faire tenir. Pourquoi est-ce que je trouve ce titre contestable ? Parce qu'il comporte deux formules qui, dès qu'on y réfléchit, font problème : la formule « après Vatican II » qui ne peut que plonger un historien dans la perplexité, et l'article défini féminin singulier qui commence le titre « *la* chorale liturgique ». Expliquons-nous quelques instants à ce sujet.

1. « Après » = « à cause de » ? Difficile d'établir un lien de cause à effet.

« Trente ans après Vatican II » : pour qui réfléchit sur l'histoire, la préposition « après » est un terme apte à engendrer le malentendu. Elle laisse planer l'incertitude sur le lien de cause à effet entre un événement et ce qui l'a suivi. Elle entretient l'équivoque. Or il est bien difficile, actuellement, de

trancher entre ce que le Concile a effectivement engendré — *a fortiori*, ce qu'il a engendré dans sa droite ligne — et ce qui était inscrit — que cet événement ait lieu ou non — dans l'évolution des mentalités et des pratiques sociales.

Ce que représentent les pratiques culturelles aujourd'hui est un produit difficilement démêlable. Elles peuvent constituer un effet identifiable du Concile mais dépendre aussi bien d'une conjoncture dans laquelle le Concile n'était qu'une donnée parmi d'autres.

Voilà pourquoi un bilan me paraît constituer un exercice périlleux. Je ne m'y risquerai pas pour ma part, parce que je n'ai pas les éléments empiriques suffisants. Il aurait fallu mener des enquêtes, effectuer des entretiens, réaliser de nombreuses observations, pour éviter le danger principal qui menace le travail de l'historien : tomber dans le journalisme, fût-ce un journalisme de qualité.

2. « *La* » chorale liturgique n'existe pas... mais c'est un abstrait commode... et légitime.

Mais, je l'ai dit, il est un autre élément du titre sur lequel je m'interroge, c'est cet article défini : « *la* chorale liturgique ». Un article « défini », comme ce dernier qualificatif l'indique, circonscrit d'une manière précise un terme par l'exclusion des contraires. Il fait de son objet une sorte d'entité dotée d'une existence propre. Or, nous sommes là en face d'un abstrait, susceptible de recouvrir des situations concrètes extrêmement variables, ce que nous connaissons tous. Chacun et chacune d'entre nous seraient parfaitement en mesure de trouver bien des variantes si, à la place de ce « *la* » devant « chorale liturgique », nous mettions un pluriel indéfini : « *des* chorales liturgiques ».

J'ai relevé, pour ma part, neuf critères de différence. Et chacun(e) pourrait immédiatement en trouver un dixième que j'aurais omis...

Une première différence tient, par exemple, à l'*ancienneté*. Certaines chorales sont quasiment « patrimoniales ». Leur origine semble remonter à quelque chose comme la « nuit des temps ». Pour certaines, rares sans doute, Vatican II n'aura

peut-être été qu'un événement mineur, voire un non-événement... Ceux et celles d'entre vous qui ont participé au congrès de Bercy se souviennent peut-être de la description que nous avons pu faire – caricaturale, certes – de la chorale dirigée par monsieur Talerdain ! Mais il ne faudrait pas que mon propos provoque dans votre esprit un regrettable amalgame : il existe aussi des chorales très vénérables qui n'ont eu de cesse de se renouveler, et dans l'esprit du Concile !

Une autre différence est constituée, quelle que soit l'ancienneté ou la récence de la formation, par le *nombre* des choristes qui la composent. Quoi de commun entre un petit groupe de cinq à six personnes réunies autour d'un harmonium (ou d'un animateur) et un ensemble de quarante à cinquante membres ?

Il existe aussi des différences dans la *composition* des chorales. Certaines formations sont mixtes, d'autres travaillent avec des voix égales. Certaines sont des chœurs d'enfants. D'autres mélangent enfants, jeunes et adultes. Nous savons combien ces variantes entraînent de différence, à la fois dans la vie du groupe et dans le mode de fonctionnement au service de la liturgie.

On peut encore signaler une différence d'*ampleur géographique*, depuis les groupes strictement paroissiaux jusqu'à des chorales interparoissiales, voire des chorales diocésaines. Cette différence se recoupe avec celle de la plus ou moins grande *permanence* des regroupements. Il existe, par exemple, des chorales diocésaines dont les effectifs et les calendriers sont quasiment stabilisés sur des années. D'autres sont occasionnelles, rassemblées pour un synode par exemple.

On observe aussi des différences qui tiennent à l'amplitude et à la constance de l'*engagement liturgique*. Certaines chorales sont assidues à l'exercice dominical de leur fonction alors que d'autres ne se réunissent que périodiquement pour préparer certaines grandes fêtes. Il y a quelques années, Claude Raffin avait établi une précieuse typologie qui analysait ce qu'on peut appeler la « dérive » des chorales paroissiales à l'égard de la fonction de « chorale liturgique », depuis celles qui s'étaient totalement « déconverties » et reconverties

en chorales profanes, jusqu'à celles qui se vouaient à leur fonction liturgique exclusive. Bien entendu, entre ces deux extrêmes, Claude Raffin relevait tous les cas intermédiaires.

Poursuivant l'inventaire, on peut relever des différences qui tiennent aux *régionalismes* et à leurs traditions. Je me souviens avoir entendu de la bouche d'un éminent chef de chœur du sud-ouest de la France, l'amical reproche fait, par exemple, à la revue *Choristes*, de proposer un répertoire par trop « lyonnais ». Il y aurait ainsi un « style » de musique liturgique lyonnais, comme il y en aurait un parisien ou un basque : tout ceci ne manque pas de vraisemblance.

Signalons encore que les chorales peuvent se différencier par l'*allégeance* ou l'*obédience*. Il existe des chorales « Ancoli ». D'autres ne le sont pas. Et il faut distinguer ici celles qui ne le sont pas parce qu'elles ignorent qu'elles puissent en être, et celles qui ne le sont pas parce qu'elles ne le veulent pas ! Parmi les différences d'obédience, on peut évoquer les chorales proches des mouvements charismatiques, les chorales qui (ne) chantent (que) l'œuvre d'André Gouzes, les chorales qui adoptent le style dit « de jeunes », etc. On pourrait faire aussi l'inventaire des allégeances diverses. Elles ne sont pas dépourvues parfois de prises de position doctrinales, voire doctrinaires, où se révèle la conception que l'on se fait du rôle de la musique au sein des célébrations. Sans doute retrouverait-on là des chorales plus « conciliaires » que d'autres...

J'évoquerai une dernière différence qui tient au degré d'*autonomie* des chorales à l'égard des autres instances qui ont à mettre en œuvre une célébration liturgique. En effet, quoi de commun entre les deux situations suivantes ? Un petit groupe de chanteurs-chanteuses, qui répugne à se désigner comme « chorale », qui se situe quasiment « à la main » de l'animateur d'assemblée et renforce son travail ; un ensemble choral, qui, lui, revendique l'appellation et siège à la tribune, là-haut sous le grand orgue, loin (physiquement et moralement) de cet animateur que l'on aperçoit là-bas à l'entrée du chœur...

Un propos « agnostique » par méthode

Ma seconde considération préliminaire sera d'annoncer que j'adopte ici un point de vue que je propose d'appeler « agnostique par méthode ». « Agnostique » signifie, en l'occurrence, trois choses dans mon esprit.

1. Un regard d'anthropologue, c'est-à-dire « à vues humaines ».

C'est, premièrement, que le regard que je vous invite à jeter sur nos réalités n'est pas d'abord un regard de théologien ou de pasteur. Je veux essayer de voir les choses « à vues humaines ». Je veux tenter d'éviter de mêler le discours croyant et le discours qui découle de l'observation commune des choses.

Il est parfois utile de pratiquer « l'agnosticisme de méthode ». Cela permet de se dégager d'un propos qui, certes, conviendrait dans cette enceinte, mais qui reviendrait à nous conforter dans nos convictions sans trop nous provoquer à une intelligence renouvelée des choses.

Aussi, proclamer que la chorale n'a de sens qu'« au cœur de l'assemblée » est un rappel qui peut se révéler salubre. Mais c'est l'énoncé d'une conviction. Et avoir à le rappeler, comme on le fait d'un slogan, d'une part peut lasser, d'autre part peut donner à penser que si le rappel est à ce point nécessaire, c'est qu'il doit y avoir bien des données qui contrarient la mise en œuvre de cette conviction. Ce sont ces données qui, ce matin, m'intéressent : les prendre en compte rend plus intelligent que de les contrer par un slogan par trop volontariste.

2. Une précaution de méthode : séparation des genres.

La deuxième raison c'est que je tends plutôt, par penchant intellectuel, à la séparation des genres. Si l'on veut savoir quel est l'énoncé de mes convictions chrétiennes, qu'on aille

consulter les textes que j'ai écrits comme parolier liturgique... Je ne confonds pas cet exercice, qui est une manière d'occuper ses loisirs, avec mon travail de chercheur universitaire. Et c'est plutôt à ce second titre que je prends la parole ici ce matin, il me semble.

3. Une conviction personnelle : le sublime ne se perçoit que dans le banal.

Mais c'est une troisième raison qui est la plus forte. Elle tient à une crainte qui m'habite, la crainte que le sublime, à trop l'invoquer, ne sombre dans le pathos. Certes, c'est bien la quête du sublime qui nous réunit. Et nous en avons peut-être même eu une manifestation fugitive à travers ce *Notre Père* que nous avons chanté ensemble tout à l'heure en commençant. Il y passait l'évocation de Nassoy enterré de la veille, l'image de Darasse défunt. Nous ressentions, à la fois familier et surprenant, le lien qui nous rattache si puissamment à ces disparus, et donc, par leur énigmatique médiation, le lien qui nous rattache à nous-mêmes ici présents.

Ainsi le sublime est notre lot. Mais comment lui éviter de finir dans l'imbécillité du pathétique, ce qui constitue son danger permanent ? Le seul moyen, c'est de ne chercher à percevoir le sublime que dans le banal. Et, ici, mon expérience de la liturgie recoupe tout à fait l'expérience de l'éducation dont on m'a fait, par métier, philosophe et où je n'ai jamais été témoin d'aucun miracle. La médiocrité des choses humaines me paraît constitutive de leur manifestation. Tout est toujours médiocre sous l'un ou l'autre des aspects où l'on considère quelque chose. Nous cherchons le sublime dans le banal. Et c'est une très belle entreprise pour des gens qui s'occupent de chorales liturgiques : un jour, par aventure, ces gens-là rencontrent le sublime. Forcément. Mais quand ils feront cette découverte merveilleuse, qu'ils prennent garde de le crier trop fort sur les toits, parce que le sublime ne craint rien tant que la publicité.

Un ton difficile à trouver

Vous constatez combien il n'est pas facile de trouver un ton juste. Me voilà déjà faisant dans le pathétique, ce dont, justement, je voudrais bien qu'on se garde...

1. Éviter les écueils : panégyrique, plaidoyer, récrimination, nostalgie...

C'est que le ton d'un bilan n'est pas simple à adopter, surtout quand il s'agit d'évaluer ces trente années qui se sont écoulées depuis le Concile. Il convient que ce ton ne soit pas celui du panégyrique : il n'y a pas à pavoiser. Ni le ton de la récrimination, ni celui de la nostalgie : il n'y a pas à revenir en arrière.

Pour ma part, je dirai que ces sentiments contradictoires affleurent ensemble dans mon esprit et raidissent en moi leurs tensions. J'avoue avoir parfois l'impression d'un immense et irrémédiable échec, et le pire de tous les échecs, celui qui est dû à la bonne foi et à la bonne volonté. En même temps, j'observe des signes qui peuvent témoigner, aux yeux d'un esprit non prévenu, d'une avancée louable dans l'intelligence et la pratique des choses.

2. Pas un discours de « pro » : Daniel n'est pas Jean-Yves.

J'ajouterai que je ne suis un « spécialiste » ni de la liturgie, ni du chant, encore moins du chant choral liturgique. On a évoqué tout à l'heure le « pro » qui me ressemble et auquel je ressemble, mon frère jumeau Jean-Yves. Voilà quelqu'un qui aurait autorité plus que moi pour vous adresser une parole à la fois légitime et compétente.

C'est en tant que chercheur dans les sciences humaines que je réfléchis à notre objet, et en tant que témoin de ce que je vois et acteur de ce que je fais dans ce monde des chorales où je promène mon regard et mes initiatives d'« amateur ».

3. *Ne pas déborder le propos mais « situer » la question de la chorale.*

Dernière précaution, qui n'est pas qu'oratoire, avant de clore cette première partie : il faut rappeler combien il est difficile d'isoler un objet comme celui de la « chorale ». Quand elle participe à l'action liturgique, la chorale articule sa propre intervention sur celle des autres acteurs : équipe liturgique, célébrants, organiste, animateur, et, bien évidemment, l'assemblée elle-même. De ce fait, il n'est ni facile, ni même souhaitable au fond, de s'en tenir trop strictement à notre objet, comme si on pouvait s'abstraire du reste. Essayons cependant, ne serait-ce que pour ne pas partir dans tous les sens et pour éviter de « converser » sur tout et n'importe quoi de manière irresponsable.

Une thèse et deux corollaires

Toutes ces précautions étant prises, je voudrais maintenant vous soumettre une thèse et deux corollaires. Je parle de « thèse » au sens médiéval du mot. La « thèse » ne signifie pas la certitude. Au sens proche encore de l'étymologie du mot, la thèse est ce que l'on « pose », là, sur la table, en vue d'un examen. Mais déjà, en préparant ce colloque, Michel Veuthey et Jean-Claude Menoud n'ont pas rédigé autre chose que des « thèses ». Michel Veuthey, dans une première rédaction, avait soumis un premier et important lot de propositions à une douzaine de consultants qui lui ont renvoyé leurs réactions. Et, à partir de cet important travail préliminaire, Jean-Claude Menoud a réélaboré les documents que chaque atelier aura à examiner pour en peser le pour et le contre.

Il n'est pas prévu que mon propre exposé soit suivi d'un débat où ma thèse et ses corollaires seraient soumis à discussion. J'invite dès lors chacun, bien évidemment, à conserver sa vigilance intérieure vis-à-vis de mes propos et à accueillir cette thèse comme on se munit d'instruments de travail provisoires et révocables.

Thèse : A la suite (logique ou accidentelle ?) de Vatican II, des rigidités formelles, qui laissaient peu de latitude à la renégociation des tâches et des rôles, se sont trouvées déverrouillées. Ce déverrouillage a entraîné une vacance durable des « pouvoirs » au sein de l'action liturgique.

Ma thèse, je le reconnais, est rédigée de façon lapidaire. Elle appelle donc de ma part quelque commentaire.

Peu de latitude

Il me semble qu'on peut se mettre d'accord sur une sorte de constat. Il existait, dans le fonctionnement de la liturgie antérieur à Vatican II, des rigidités formelles — en particulier de type rituel — qui laissaient peu de place à ce que je propose d'appeler, au risque de l'anachronisme, une « renégociation des tâches » entre les différents acteurs de la célébration.

Toutes les tâches étaient fixées, voire décrites à l'avance avec minutie, par le rituel ou le coutumier. Les « marges de manœuvre » étaient faibles. La mention *Ad libitum* n'était pas la rubrique la plus fréquente. Un déroulement rituel normal exécutait le protocole tel qu'il était prévu. Bien sûr, des accidents pouvaient survenir au cours de cette exécution. Mais ils relevaient du regrettable... ou du pittoresque (voire des deux à la fois !).

Ce que l'on observe, « après » Vatican II, c'est qu'intervient une sorte de « déverrouillage » qui entraîne lui-même une vacance durable des pouvoirs au sein de l'action liturgique.

Je viens d'employer ici plusieurs formules qui demandent que je m'en explique. Tout d'abord, j'ai dit que les prescriptions du rituel « laissaient peu de latitude » aux acteurs. Si mon frère jumeau était là, il me dirait : « Tu exagères parce tu ne connais pas bien ce dont tu parles. » Effectivement, lui-même m'a suggéré plusieurs exemples à travers lesquels se manifestent certaines libertés. Ainsi celles que se donnent, à l'égard des coutumiers, voire des prescriptions épisco-

pales, les musiciens d'église. Citons le cas des organistes. Ces derniers en prenaient parfois à leur aise avec les consignes qui leur imposaient, au XVIII^e siècle encore, de faire entendre au cours des versets instrumentaux qu'ils improvisaient, la mélodie du plain-chant qu'ils étaient censés remplacer. La longueur de ces versets excédaient souvent de beaucoup la durée prévue par le cérémonial, ce qui entraînait des rappels à l'ordre, d'ailleurs peu suivis d'effets.

Vacance durable du pouvoir

J'ai parlé aussi de « vacance durable du pouvoir ». C'est dire qu'est frappée désormais de vacuité une autorité qui prétendrait imposer ses prescriptions d'une façon tellement coercitive qu'il n'y aurait aucun moyen de s'y soustraire. C'est un constat général, en France tout au moins, que ce qui caractérise les trente dernières années, c'est l'absence — une absence que l'on pourrait qualifier de « spectaculaire », tellement la chose est frappante — d'une autorité qui, à l'égard d'initiatives heureuses mais aussi malheureuses, dont nous avons tous été les témoins, voire les acteurs, soit en mesure d'exercer quelque chose comme un contrôle. La notion même de « contrôle » semble particulièrement obsolète, elle peut même paraître insultante à beaucoup. Sans doute convient-il, sous certains rapports, de se réjouir sans réticence de ce surcroît de liberté dans l'expression culturelle. Mais comment ne pas reconnaître que cette liberté est aussi « dérégulation » et qu'elle peut conduire, et qu'elle a effectivement conduit, à des écarts déplorables ?

Ce qui est ainsi « en vacance » — et en vacance « durable » — c'est quelque chose qui est de l'ordre du « pouvoir ». Le mot « pouvoir » est ici à prendre au pied de la lettre : il désigne la latitude d'agir de sa propre initiative. Ce n'est pas l'exercice d'une autorité politique, encore moins celui d'une autorité sacramentelle. On pourrait poser la question dans les termes suivants : un observateur qui ignore tout de la signification « mystique » d'une eucharistie mesure le pouvoir de

chaque acteur au potentiel d'action dont cet acteur dispose. Ainsi autrefois, le même observateur aurait été à même de déceler le « pouvoir » quasi dictatorial du cérémoniaire, aux consignes duquel même l'évêque, dans un office pontifical compliqué, pouvait paraître soumis à titre d'exécutant consciencieux. A vues humaines, c'est effectivement le cérémoniaire qui détient le pouvoir sur le bon déroulement.

On peut dire de la liturgie ce que le sociologue Jean-Claude Passeron dit de l'éducation : qu'elle n'est un « bien vacant » dans aucune société. Transposons : lorsque le pouvoir coercitif et normatif des prescripteurs de l'exécution conforme levait ses contraintes, il n'était pas douteux que cette vacance entraînerait des rivalités et des excès dans le partage des dépouilles.

Comment qualifier rapidement cette évolution ? J'ai essayé d'en dégager trois caractères.

1. *Libération unilatérale de capacités innovatrices* : expliquer/animer prennent le pas sur donner à voir, à entendre, à savourer.

Indéniablement s'est trouvée promue une belle capacité de faire du neuf, au nom de principes cent fois louables. Evoquons quelques-uns de ces principes : une plus grande place faite à l'expression de l'assemblée, un rapport plus direct aux événements, un profit tiré plus efficacement des opportunités qui se présentent.

Mais c'était en même temps donner aux acteurs *in situ* le pas sur ceux qui avaient fonction traditionnelle de penser le déroulement d'une célébration. C'était la fin de l'immuable au profit de l'option à décider sur place, et ce pouvoir d'opter *hic et nunc* était jugé par beaucoup comme le gage d'une pastorale liturgique digne de ce nom.

Le paradoxe de cette indépendance, qui devenait chez certains bien ombrageuse, était que l'improvisation s'essoufflerait vite pour se transformer chez de nombreux clercs adeptes du nouveau cours, en un clientélisme à l'égard des officines, voire

des entreprises commerciales, fournisseuses d'idées originales pour chaque dimanche... Retour à la dépendance, quand certaine revue distribuée par un groupe de presse assuré d'un quasi-monopole sur le clergé conciliaire, tient lieu, au pupitre et à l'autel, de lectionnaire, de missel et de guide de l'animateur... Retour du cérémoniaire et de son pouvoir de prescrire, sous les apparences bien dérisoires de la liberté !

Or il me semble qu'une des caractéristiques fortes de cette renverse des choses est la suivante : « expliquer », « animer » ont pris le pas sur ce qui était une constante de l'action liturgique «avant » Vatican II : donner à voir, donner à entendre, à « sentir », à « savourer », sans que l'on puisse se croire obligé d'expliquer à tout coup.

Le Requiem du petit matin

Permettez un exemple personnel¹. Dès l'âge de sept ans, j'étais déjà chantre d'église. J'ai chanté ainsi des centaines de fois la *Messe des morts* au petit matin, hiver comme été, sans oublier les *Laudes des défunts*, puisque nous étions requis aussi pour la célébration des sépultures, ce qui avait le charme de créer une parenthèse dans la grisaille des journées de classe. Or il ne s'est jamais trouvé ni un curé, ni un vicaire, ni un(e) catéchiste pour expliquer à ces enfants-là ce qu'ils étaient en train de dire et de faire. Nous ne savions pas le latin, mais nous chantions en latin avec une parfaite résolution, et nous apprenions l'Eglise et sa liturgie en chantant dans cette langue étrange et familière à la fois.

Ce qui s'exerçait là, c'est ce que le pédagogue genevois Philippe Perrenoud appelle le « curriculum latent ». Ce dernier l'emportait sur ce qu'on appelle aussi le « curriculum formel ». Ne soyez pas effrayés par ce terme de « curriculum ». Ce latin-là est anglais et nous vient d'Amérique. Le mot ne signifie rien d'autre que ce qu'il suggère : il dit la manière

1. Pendant que je révise la retranscription de cette conférence que je n'avais pas écrite à l'avance, je reçois la livraison d'automne 1993 de *Célébrer* qui publie un très opportun entretien avec Jacques Berthier. Tout ce qu'il dit du bain musical et liturgique que fut son enfance auxerroise illustrerait admirablement mon propos.

dont les choses *suivent leur cours*, la manière, en l'occurrence, suivant laquelle un enseignement s'organise et se distribue en opérations diverses et coordonnées. Transposons cette éducation liturgique de jeunes chantres paroissiaux à la fin des années trente : le « curriculum » y était latent en ce sens que les choses, se faisant d'elles-mêmes, s'apprenaient d'elles-mêmes.

« Après » Vatican II, on considérera que les choses ne vont pas d'elles-mêmes et que les faire n'instruit pas forcément à leur sujet. C'est « instruire » qui obsède. Se multiplient alors les « explicateurs » : apparaît le moniteur, puis l'animateur ; le célébrant lui-même va parfois jusqu'à gommer le ton de la prière, ou celui de la proclamation, ou celui de la méditation, pour adopter uniformément le ton de l'instruction, sentencieuse ou familière. Même quand il est censé s'adresser à Dieu, c'est à l'assemblée qu'il s'adresse.

Loin de moi la pensée qu'il n'y aurait pas dans cette préoccupation explicatrice un progrès indéniable. Car les gens de mon âge peuvent se retourner vers ces vicaires de leur enfance et leur faire grief d'avoir laissé tous ces jeunes chantres dans l'ignorance du sens de ce qu'ils chantaient. Par l'incurie de ces gens-là, nous sommes passés à côté de trésors réels dont nous n'avions pas la moindre idée.

Pourtant, à défaut d'un curriculum formel, à travers lequel les explications auraient été fournies, le curriculum latent faisait son travail, par familiarité progressive, par imprégnation, dès lors qu'il y avait suffisamment de ressource d'imagination chez les enfants pour laisser parler à leurs sens, à leur cœur et à leur esprit tout ce langage symbolique dans lequel on les immergeait et qui avait comme le temps pour lui.

Un progrès et son envers dommageable

Ce progrès de la connaissance *intellectuelle*, que des centaines de monitions ou des milliers de commentaires nous ont fourni des actions liturgiques, constitue une réelle avancée. Pas question de le nier. Mais c'est un progrès qui comporte son

envers dommageable. Les initiatives se sont démultipliées, à l'échelle des « pouvoirs locaux » d'un prêtre ou d'une « équipe liturgique », mais, cumulées, elles constituent un vaste mouvement collectif de rejet intellectualiste du « savou- rable », abusivement assimilé à la soumission au rituel.

La frénésie explicative s'est soldée par la dévalorisation plus ou moins systématique, souvent doctrinaire, voire sectaire, de tous les signifiants non assimilables à la parole du clerc ou de ses chargés d'affaire. Ce n'est pas le lieu ici d'analyser les causes de cette régression. Et je n'en ai ni la compétence, ni la légitimité. Par contre, je peux en mesurer les conséquences sur le statut de l'art choral dans la célébration. Dès lors qu'il était partie intégrante du « curriculum latent », il ne pouvait pas ne pas apparaître comme un archaïsme aux yeux de ceux qui faisaient de l'exclusivité du « curriculum formel » l'objectif de leur rénovation liturgique.

2. *Redistribution et requalification générales des rôles : l'assemblée et ses « nouveaux » interlocuteurs en position « frontale ».*

Ainsi, « après » Vatican II, la chorale se verrait affecter de nouveaux rôles ou serait jugée incapable de tenir sa place dans la nouvelle distribution des tâches. Car il y a une nouvelle distribution. Des rôles nouveaux apparaissent : l'animateur d'assemblée, par exemple, à la fois moniteur, chanteur et sémaphore. Mais les rôles traditionnels eux-mêmes se requalifient.

Le célébrant

Prenons le cas du célébrant. Il y a quarante ans, son rôle semblait encore réduit à ce que l'on désignait irrévérencieusement, quand on avait des idées un peu novatrices, par l'expression de « machine à messe ». L'essentiel était qu'il fasse les gestes voulus dans l'ordre voulu, qu'il dise les paro-

les voulues au moment voulu, dialoguant avec ses servants à distance physique et psychologique d'une assemblée avec laquelle d'autres assuraient le contact.

Dans la phase qui précède immédiatement l'instauration du culte en langue vernaculaire (vers la fin des années cinquante), rappelez-vous la médiation, qui se faisait parfois prééminence effective (non pas sacramentelle, bien sûr !), du *moniteur*, véritable « interprète » de l'action liturgique en train de se dérouler. Alors que le célébrant tourne encore le dos à l'assemblée, le moniteur s'adresse à elle en position frontale.

Mais après cet épisode, voici que le célébrant lui-même occupe la position frontale. L'interlocution avec l'assemblée devient l'une de ses fonctions dominantes. Il est appelé à se faire « communicateur », comme on dirait aujourd'hui. Car ce qui caractérise la « frontalité », c'est la multiplication des messages perceptibles, pertinents (« tiens, les gens ont l'air de participer ce matin... ») ou moins pertinents (« miracle ! Mme X... est pratiquement à l'heure aujourd'hui et M. Z n'est pas à la même place que d'habitude... »). Mais la « frontalité » c'est aussi le « traitement » immédiat de ces messages par le ton, les attitudes, les silences, les reprises de celui qui les reçoit. Et l'on mesurera dès lors l'« efficacité » (psychologique, bien sûr !) d'une célébration à une certaine « présence » à l'assemblée de ce célébrant-communicateur.

Mais on attendra les mêmes vertus de l'animateur, voire des lecteurs et de tous les autres acteurs appelés à « faire front » à l'assemblée.

Le « frontal » n'a pas que des vertus

Là encore, pas question de plaider pour la « messe à l'envers » ou de féliciter ces lecteurs qui marmonnent les yeux baissés sur le lectionnaire en évitant tout « contact » avec l'assemblée pour le compte de qui ils assurent la proclamation des Ecritures. Mais, s'il est bon de considérer la position frontale comme allant de soi, il importe de réfléchir un instant sur la portée de ce qui constitua à l'époque un véritable

« retournement » à la fois physique et social. On entend, la plupart du temps, un éloge inconditionnel de cette transformation.

Or, lorsque nous travaillons la question de la position frontale en pédagogie, nous sommes loin — dans une situation, certes, non liturgique — de faire un inventaire exclusivement élogieux de cette position. Ainsi, elle convient dans la situation qui est la mienne en ce moment. C'est la situation du conférencier qui s'adresse *magistralement* à un auditoire. Mais si vous participez à une table ronde, à un atelier, à un travail de groupe, vous savez qu'une position frontale occupée par un seul dans un site à part deviendrait vite un obstacle à la circulation des échanges.

Le « frontal » n'est pas détenteur d'un mérite à cent pour cent. Notre intelligence des choses doit nous conduire d'ailleurs à ne jamais attribuer à quoi que ce soit un mérite inconditionnel, sous tous rapports. Toute chose bonne est pervertissable. A vues humaines, toute chose jugée bonne, peut, prise sous un angle différent, se révéler médiocre, voire néfaste. Tout dépend du « guide de lecture » adopté.

Or, ce qui me frappe dans cette « frontalité » liturgique, c'est la recherche, chez beaucoup de célébrants, d'un surcroît de « présence à l'assemblée » qui fait que l'événement va progressivement l'emporter sur le *rite*, que la « communication » sera recherchée pour elle-même et non attendue comme le résultat de cette espèce de « présence d'absence » qu'institue l'acte de présider à la prière en étant soi-même en prière. Tout se passe comme si les acteurs étaient habités par une obsession, à la fois légitime et discutable, l'obsession que ce soit « vivant » et qu'il se passe à tout prix quelque chose (quand je dis « à tout prix », certains ajouteraient peut-être « à n'importe quel prix »). Dans cet esprit, on assiste à une survalorisation de la « présence » communicante du célébrant. Elle se manifeste par un déploiement heureux de l'initiative. Mais ce déploiement peut se révéler aussi malencontreux quand tout est subordonné à l'exercice psychologique de cette « frontalité ».

L'animateur(trice)

Autre acteur frontal qui impose son encombrante figure : l'animateur-moniteur. Il complète, supplée, voire supprime le célébrant, dans un jeu dont nous avons été quelquefois les témoins amusés ou agacés, voire les acteurs inconscients. Il y aurait beaucoup à dire sur l'apparition et la quasi-« consécration » par les faits de cet animateur, véritable « gouvernant(e) » de l'assemblée, en position à la fois subalterne et dominatrice.

Dans un tout récent numéro d'*Eglise qui chante*, Jean-Claude Menoud effectue une mise au point très éclairante sur la manière dont nous pouvons aujourd'hui imposer à ce type de rôle une révision déchirante. Révision à la baisse, s'entend. Nous ne manquons pas de combattre depuis longtemps l'insupportable intempérance microphonique de cet acteur. Nous en sommes aujourd'hui à lui recommander de pratiquer une abstinence résolue à l'égard de l'animation gestuelle du chant de l'assemblée, opération le plus souvent aussi disgracieuse qu'inutile.

L'assemblée

Ces deux acteurs frontaux, le célébrant et l'animateur, le sont par rapport à cet autre acteur, à la fois réel et mythique, qu'est l'assemblée. En quel sens employer ici le qualificatif « mythique » ? Tenez, quoi de plus étonnant qu'une petite messe d'un dimanche matin, à huit heures, par un temps aussi crasseux que celui que nous connaissons aujourd'hui, dans une église froide et humide. Voyez cette immense nef à travers laquelle une douzaine de personnes sont dispersées. Et entendez un animateur vociférer dans un microphone : « Nous sommes le peuple de Dieu en marche, et nous proclamons notre joie ! » A vues humaines, une pareille déclaration devrait entraîner une franche hilarité...

Sans doute jugerez-vous mon propos iconoclaste. Car le seul moyen sans doute, pour ces pratiquants-là, de se

conforter dans leur pratique, c'est de s'entendre proclamer que leur manifestation misérable, en dépit des apparences, a bien effectivement quelque chose à voir avec le « peuple de Dieu en marche »... Mais il me paraît qu'il y a peut-être une certaine disproportion entre ce que l'on dit et fait dire et ce que l'on *donne à voir*. Peut-être conviendrait-il de rendre le message un peu moins tonitruant et de choisir pour cette circonstance particulièrement modeste un propos congru, où se rejoignent mieux la réalité « mythique » de l'assemblée (il faudrait dire : sa réalité « mystique ») et sa réalité perceptible. Trop d'écart entre les deux disqualifie la seconde en ridiculisant la première.

Mais cette assemblée, mystiquement célébrée comme un « peuple immense », c'est bien l'un des apports les plus positifs de Vatican II de lui avoir redonné les lettres de noblesse qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Les avait-elle perdues autant qu'on l'a dit ? Il faudrait que, sur ce point encore, l'histoire soit réinterrogée. Mon frère jumeau me disait qu'il avait retrouvé, dans un ouvrage du début du XVII^e siècle, une évocation d'un premier dimanche de l'Avent dans une grande cathédrale (Rouen, par exemple) et où toute la foule des chrétiens se dressait comme un seul homme en entendant l'organiste préluder sur le grand plein jeu de l'orgue l'air du *Creator alme siderum*. Il n'était besoin ni de moniteur, ni d'animateur pour expliquer quoi que ce soit. Pourtant ce peuple avait compris que c'était l'année liturgique qui commençait. Et la dignité de l'organiste était d'entamer ainsi solennellement l'exercice annuel, pour le compte de cette assemblée.

Nos assemblées sont-elles plus « avancées » que celle que j'évoque à travers cet exemple ? Ne nous empressons pas de répondre à une pareille question car elle est peu pertinente en définitive. Contentons-nous — et c'est beaucoup dire déjà — de souligner combien notre époque postconciliaire a des égards pour l'assemblée et combien ces égards entraînent à voir d'un regard renouvelé le « concert » des différents acteurs, dont, bien évidemment, la « partition » de la chorale.

Corollaire 1 : *dans ce nouveau « concert », la chorale gêne. Attribuer à un groupe des fonctions, c'est en priver les autres.*

Dans ce face à face entre les acteurs frontaux (célébrant, animateur) et l'assemblée, dans l'échange « communicationnel » qui reçoit ainsi la priorité, la chorale *s'interpose*. Disons-le donc tout net : la chorale est un acteur qui *gêne*.

Pour paraphraser un roman de Pierre L'Ermitte (*Pas de prêtre entre toi et moi !* ce roman-type de la littérature bien-pensante préconciliaire), je dirai que célébrant et animateur s'adressent symboliquement à l'assemblée et lui déclarent, l'un comme l'autre : « pas de chorale entre toi et moi ! » Ce qui se consomme entre ces acteurs et leur « public » exige qu'on en écarte les intrus ! Rappelons en effet une chose simple dont on ne mesurera jamais suffisamment la portée : attribuer des fonctions à une instance, c'est, par le fait même, en priver les autres. La « vacance » dont j'ai parlé entraîne une redistribution. Mais les critères qui y président dépendent de l'idée que l'on se fait des priorités. Et celles-ci s'exprimeront en termes de préséance, même si la charité chrétienne fait que le mot est banni du vocabulaire.

Attribuer des fonctions à la chorale casse le rapport privilégié des acteurs frontaux avec l'assemblée. Il suffit que ce rapport soit ressenti par les intéressés comme l'axe exclusif autour duquel se construit la célébration pour que l'on ne sache plus trop quoi faire d'une instance qui se chargerait d'une médiation d'un autre type que celui de l'« instruction » frontale ou du commentaire parlé.

Corollaire 2 : *ce conflit est inscrit dans la « nature des choses ». Il n'est pas réductible aux querelles de personnes, pas même aux divergences de doctrine pastorale.*

J'en arrive ici à une recommandation qui est de méthode, à qui veut promouvoir une réelle intelligence des choses. On

pourrait en effet ici se mettre spontanément à déplorer l'existence de querelles de chapelles, de divergences pastorales, de conflits de personnes. On ferait alors le souhait que chacun fasse un effort de compréhension et d'« écoute de l'autre », comme on dit, et l'entente l'emporterait sur la discorde.

Je vous propose, pour ma part, de considérer que cette situation de rivalité est inscrite *dans la nature des choses*, et que nous n'avons aucun intérêt — vraiment aucun — si nous voulons nous montrer intelligents, à interpréter la réalité des conflits en les réduisant à des querelles qu'il suffirait de surmonter par appel au bon sentiment ou au support mutuel.

La réalité, je vais essayer de vous la décrire en utilisant un outil dont nous faisons un usage assez classique dans les sciences de l'éducation pour comprendre une situation éducative qui, en fait de complexité et d'interdépendance des acteurs, peut rivaliser avec une situation liturgique... Cet outil est celui de l'approche systémique. Son intérêt est de nous amener à travailler avec deux notions symétriques qui permettent de faire l'économie d'une explication par les seules bonnes ou mauvaises volontés (même si, au demeurant, la volonté bonne est plus recommandable que la mauvaise !). Ceux d'entre vous qui font dans la pédagogie — et je sais qu'il y en a — sont peut-être assez familiers avec ce type de notions et je les prie de m'excuser de ce qui sera pour eux des redites, encore que l'application de ces thèmes à l'action liturgique pourra leur paraître un exercice stimulant.

La chorale comme contrainte, la chorale comme ressource

Quel est l'intérêt de penser l'action liturgique en termes de contrainte et de ressource ? La pensée triviale nous habitue à mettre entre « contrainte » et « ressource » une opposition quasi étanche. Les « contraintes », c'est ce dont on se plaint : elles sont essentiellement le fait des « autres ». Les « ressources », c'est nous-mêmes avec nos richesses et nos moyens, hélas ! pas toujours reconnus et mis en valeur. Dans la vie

courante, tout le monde « pense » spontanément de cette manière simpliste. Il n'y a pas de raison que ce ne soit pas votre cas. Et ce sera le mien dès que j'aurai fini de prononcer cette conférence ! Mais comme je suis ici pour tenter de contrarier le cours habituel de notre pensée — qui est une pensée paresseuse — je dis que la réalité « fait système » de façon toute différente. La réalité, c'est que toute contrainte est ressource et que toute ressource est contrainte. Ainsi l'activité chorale au sein de l'action liturgique « traverse » celle-ci et l'alourdit au point d'être lisible comme une série de contraintes. Mais l'art du stratège est, dans une situation d'adversité, de transformer une contrainte en ressource et d'empêcher que l'inverse se produise.

En conséquence, on relèvera trois « traverses » qu'impose la présence d'une chorale à l'action liturgique, en les analysant d'abord comme des contraintes et ensuite comme des ressources. Pourquoi parler de « traverse » ? Parce que l'intervention d'une chorale au sein d'une célébration liturgique y apporte des éléments d'influence qui « viennent d'ailleurs » et se survivront ailleurs. Ce sont, en quelque sorte, des « corps étrangers » à l'essence de la célébration : celle-ci serait tout aussi efficace, voire priante et belle, sans leur présence. Et ce sont, en même temps, des éléments qui, comme on l'a dit, contrarient l'ordonnancement de l'action autour du rapport dominant « acteurs frontaux/assemblée ».

J'ai retenu ainsi trois « traverses » : la première est de l'ordre du *temps*, en ce sens que le « temps de la chorale » n'est pas identique au temps de la célébration. La deuxième est de l'ordre du *groupe* : la chorale est une instance autonome. Et la troisième est de l'ordre de la *musique* : la chorale contribue excellemment à « mettre en musique » ce qui n'a rien à attendre de la musique qui soit de l'ordre du nécessaire.

Analyse en termes de contraintes

Parler de « contraintes » ici — on l'aura compris, je l'espère — ce n'est pas exprimer des doléances. C'est constater de manière réaliste un état des choses. Mais c'est ajouter qu'il n'est pas déraisonnable d'escompter un retournement capable de provoquer des effets bienfaisants.

Précisons, en regard de l'inventaire que je dressais en commençant, que je considère ici par le terme de « chorale », un groupe homogène et durable, distinct de l'assemblée, susceptible de chanter à l'unisson ou en polyphonie, au cours d'une messe dominicale du temps ordinaire, voire d'une célébration plus festive.

En quoi l'activité de ce groupe, au sein de l'action liturgique, opère-t-elle cette série de « traverses » susceptibles d'être lues comme une série de dispositions contraignantes ? Pour me faire comprendre, je prendrai un exemple extérieur à la chorale, un exemple apparemment secondaire, voire inaperçu de beaucoup. Evoquons le cas des personnes qui ont la responsabilité de fleurir l'église.

Fleurir l'église, c'est fournir à l'action liturgique le concours de certaines ressources. Nul ne le nie, même quand ces ressources ont la fragilité d'un modeste bouquet. Mais l'on sait que la ressource florale ne se mesure pas à la taille, au nombre et au prix coûtant des fleurs, mais à l'art floral déployé par les fleuristes dans son rapport avec le symbole qu'on veut lui faire exprimer.

Mettons en parallèle le travail de ces fleuristes et celui de la chorale. Première contrainte : on peut faire aux uns et aux autres le même procès. Le chant, comme les fleurs, accentue le caractère décoratif d'une célébration. Et qui dit « décoratif » évoque ici l'artifice, le supplément, voire le luxe, inutiles. Pourquoi dépenser de l'argent à faire des bouquets alors qu'on pourrait consacrer ces sommes à des actions humanitaires ? C'est le procès classique fait à la « gratuité »

quand elle « coûte ». Elle « contraint » la charité à des « ressources » moindres.

Mais il faut aller plus loin et découvrir une seconde « contrainte ». Introduire des fleurs dans l'espace liturgique, c'est introduire dans la liturgie la signification *culturelle* de celles-ci, qui n'est pas d'abord culturelle ou même religieuse. Cela tiendra, par exemple, à la signification symbolique des fleurs, de leurs couleurs, de leur agencement, etc. Dès lors que des fleurs sont posées, quelque chose « traverse » l'action liturgique qui n'est pas de l'ordre de l'action liturgique.

Peut-être, à la lumière de cet exemple parallèle, discernez-vous mieux ce que j'entends par ces « traverses » dont la chorale alourdit toute célébration où elle est appelée à intervenir.

Contrainte 1 (« musicale ») : la présence d'une chorale accentue la « musicalisation » de l'action liturgique. Or cette « musicalisation » ne va pas de soi.

La première contrainte, c'est que la présence de la chorale accentue ce que je vous propose d'appeler, avec un terme horrible, la « musicalisation » de l'action liturgique. J'énonce là une banalité. Car une chorale, en principe, est faite pour qu'il y ait un surcroît de la mise en musique de la célébration.

Or, dans l'acte de prière liturgique, faire que les choses s'effectuent en musique n'est pas une démarche qui va de soi, dès qu'on se met à réfléchir sur l'essence de ce qui se passe. Je renvoie ici à un très bel article écrit par mon frère Jean-Yves, dans la revue *Catéchèse*¹ en 1988. Il énonce, en substance, cette vérité simple mais préoccupante pour notre propos : il n'y aurait pas de chorale que Dieu resterait Dieu. La musique à l'église n'est pas de l'ordre du nécessaire. Et des esprits raisonnables, à toutes les époques de l'histoire de l'Église, l'ont même considérée comme superflue, voire comme nuisible.

1. *Catéchèse*, n° 113, « Acte de chant, acte de foi », 1988, p. 31-46.

La musique chorale fournit des ressources renouvelées à cette « musicalisation ». Elle accentue donc la contrainte qu'exerce cette interrogation : qu'est-ce que la musique vient faire dans une action liturgique ? A quoi rime cette « traverse » qu'elle y opère, en y introduisant, par exemple, les débats « culturels » autour de la « bonne » ou de la « mauvaise » musique, de la musique « sacrée » et de la musique « profane », de la « grande » musique et de la musique « populaire », etc. Pourquoi faire de la célébration un lieu de confrontation entre les goûts, une occasion d'imposer les conceptions que l'on se fait de la culture ? Sans la chorale, on ferait l'économie de bien des problèmes dont la célébration est ainsi inutilement surchargée...

Contrainte 2 (« groupale ») : la présence d'une chorale impose à l'action liturgique d'être traversée par l'histoire propre d'un groupe.

La deuxième contrainte qu'une chorale exerce est d'un tout autre ordre. Mais elle a une pesanteur très grande. La chorale impose à l'action liturgique d'être traversée par une histoire qui est l'histoire propre d'un groupe. Cette traverse est vraiment spécifique de la chorale. Considérons en effet les autres groupes qui contribuent à une action liturgique donnée : les lecteurs, les servants ou les ministres s'il y en a, les personnes qui s'occupent des fleurs, celles qui font la quête, celles qui donnent la communion éventuellement, même l'« équipe liturgique » en tant que telle. Il me semble qu'aucun de ces « groupes » n'a la même épaisseur d'existence propre, ni la même dimension, ni, en particulier, la même manière d'occuper l'espace (car la « place de la chorale » pose des questions bien spécifiques), ni la même importance numérique, ni la même façon de se donner à voir et à entendre.

Cette cohésion propre du groupe choral est faite de deux caractéristiques. La première, c'est que ce groupe, évidemment, est le sujet d'une histoire propre. Cette histoire relève

de ce qu'on pourrait appeler l'ordre « associatif ». Des chorales durables sont, en même temps, des « associations », soit *de jure* (associations « déclarées »), soit *de facto* (elles ont une vie associative effective et organisée). Mais, quoi qu'il en soit de leurs structures, elles ont une vie à elles qui est faite de connivences entre les membres, de routines, de « clin d'œil », d'un langage allusif plus ou moins « codé », elliptique pour les profanes, de conflits, de connaissance réciproque.

La seconde caractéristique tient au fait que, quand elles sont en fonction, leur prestation même les soumet à un certain nombre d'impératifs spécifiques, ne serait-ce que, par exemple, avoir un chef et être subordonnées à ses gestes et à son action, même si ce chef est en même temps l'animateur de chant de l'assemblée.

Le cas du chef qui exerce ces deux fonctions ensemble nous fournit un exemple de la « traverse » que le fonctionnement propre du groupe impose à l'action liturgique. Considérez le cas d'une chorale elle-même en position frontale dans le chœur, derrière l'autel. Le chef peut être amené à faire à ses choristes des signaux de connivence qui sont parfois des mimiques, voire des grimaces. Et voici que, dans l'instant, il se retourne pour présenter à l'assemblée un visage manifestement porteur d'un autre message... Ceux et celles d'entre vous qui, chefs de chœur, sont dans une autre position pourraient décrire d'autres petites « traverses » différentes : elles seraient tout aussi pittoresques.

La chorale constitue donc un groupe au sein de la célébration, un groupe détenteur d'une vie conviviale qui n'est qu'à lui et qu'il ne partage pas avec le reste de l'assemblée. C'est un groupe qui, en cours de célébration, exécute, en propre, des tâches techniques. Ainsi, la chorale introduit dans l'action liturgique une technicité qui vient d'ailleurs et qui ne peut pas ne pas imposer des lourdeurs de fonctionnement à ceux qui aspirent à la communication directe entre les « animateurs » et l'assemblée.

Contrainte 3 (« temporelle ») :
le « temps » de la chorale n'est pas
le même que celui des autres partenaires
de l'action.

Ces remarques me permettent d'évoquer la troisième contrainte : le temps de la chorale — et là, j'insiste — n'est pas celui des autres acteurs. En particulier, il n'est pas le temps de l'assemblée.

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que la perception du temps est un objet d'étude pour la psychologie scientifique et en ajoutant aussitôt que la psychologie empirique nous a depuis longtemps appris que des personnes réunies dans un même lieu pour une même action ne vivent pas forcément le temps de manière identique.

Prenons notre propre cas ici et maintenant. Le temps du conférencier n'est pas le temps de ses auditeurs. Parmi ces derniers, il y a ceux qui « commencent à trouver le temps long » et ceux « qui ne le voient pas passer »...

Pour en revenir à la chorale, je dirai que son « temps » est triplement décalé par rapport à celui de ses partenaires : à la fois au court, au moyen et au long terme.

Au court terme

J'entends par « court terme » le moment même où les choses vont se passer. Il s'y joue un phénomène connu de tous et difficilement maîtrisable qui est le phénomène de l'*anticipation*. Qu'est-ce que j'entends par là ? En voici un exemple.

Dans une paroisse, on a adopté une « anamnèse » nouvelle, par exemple celle de Jacques Berthier que nous avons chantée au congrès régional Ancoli de Lyon, il y a quelques mois. Les choristes qui exécutent leur partie en polyphonie ne la savent pas par cœur. Que se passe-t-il ? Il devient nécessaire que chaque choriste, au moment où cette anamnèse sera entonnée, puisse avoir sa partition sous les yeux. Les choristes vont donc, sans même y prendre garde, « anticiper » le

moment de cette exécution. En conséquence, alors que se déroule l'action la plus sacrée, le mémorial lui-même qui devrait, comme le faisait observer naguère Claude Raffin dans un article de *Choristes*, capter absolument toute attention, des choristes, avec des gestes plus ou moins discrets, seront en train d'ouvrir, voire de chercher leur partition, parce qu'il faut bien qu'au moment où l'organiste va donner l'intonation, ils soient en mesure de « partir »...

Que chaque chef de chœur se remémore son action la plus courante à la tête de sa formation au cours d'une célébration liturgique, et il percevra combien, dans le court terme, son temps est constamment un temps décalé. Ne parlons pas ici de l'organiste qui, lui, vit ce décalage comme on endosse une seconde nature !

J'insiste ici, comme vous le voyez, sur des détails qui peuvent paraître infimes, voire dérisoires. Mais c'est grâce à ces petites choses banales que nous pouvons prendre la mesure des rapports que nous entretenons avec le sublime...

Au moyen terme

Mais pas plus que dans le court terme, le temps de la chorale au moyen terme ne coïncide parfaitement avec celui des autres acteurs. Ainsi, si je définis le « moyen terme » comme « ce qui se passe entre temps », je vois la chorale soumise à une astreinte à laquelle les autres partenaires ne sont pas obligés au même degré de façon collective et régulière, c'est la *préparation*. A moins que certaines personnes ici me fournissent l'information qui me contredise, je ne connais pas d'équipes de lecteurs qui, dans les paroisses, consacrent collectivement à la préparation de leurs lectures un temps équivalent à celui que passent les chorales à travailler les chants. Ce constat s'impose encore plus lorsque la fréquence des réunions de la chorale est hebdomadaire.

Du fait qu'il y a eu répétition préalable et annonce à l'avance du programme, dès qu'on entre dans l'action liturgique, un décalage se creuse, dans le moyen terme, avec les autres acteurs. Les choristes sont des gens « accoutumés » si l'on peut dire. Et c'est tant mieux, d'une certaine manière.

Leurs distractions elles-mêmes sont « chroniques ». L'état d'esprit est plus « coutumier », plus « averti » aussi, selon les cas et les moments. Appelons ce phénomène la « longueur d'avance ». Il est commun aux choristes et à d'autres acteurs, mais il revêt le temps de la chorale d'une coloration spécifique et souvent inaperçue des intéressés.

Au long terme

Si l'on affecte enfin au déroulement du temps des échéances encore plus étendues — ce que l'on entendra ici par « long terme » — on peut dire que la chorale importe dans le temps, forcément court, de la célébration, le temps, forcément long, de l'histoire du groupe qu'elle constitue au fil de sa propre existence. Cette pénétration se manifeste par des phénomènes souvent pittoresques que chacun d'entre nous, qu'on soit choriste ou chef de chœur, connaît bien. Il existe, par exemple, ce qu'on peut appeler les « déclics-souvenirs ».

Ainsi en est-il du phénomène de la « faute attendue ». La chorale et l'assemblée sont en train d'exécuter un chant, tous les choristes savent qu'à un endroit donné se produira dans un pupitre l'erreur immanquable de la part de X ou de Y. Au moment où l'événement survient, le groupe choral éprouve collectivement le sentiment du « je vous l'avais bien dit ». Il va y avoir comme un vague frémissement, deux ou trois clins d'œil, des « mouvements divers ». Le tout fera comme un signal plus ou moins facile à décrypter par les autres partenaires. Les plus attentifs devineront que « quelque chose se passe que les choristes comprennent entre eux ».

Mais l'histoire du groupe, c'est aussi la place attitrée de Mme Z. qui répugne à être assise à côté de quiconque pourrait déranger sa manière de chanter, c'est le rhume des foins annuel de la principale soprano, etc.

Tout ce pittoresque tisse la vie associative, et souvent heureuse, d'un groupe. Mais, dans le fonctionnement de la célébration, ces micro-événements vont avoir un certain nombre d'incidences dont chacune, prise séparément, est à peine perceptible mais qui, cumulées, font que ce groupe

vit, dans le même temps que les autres, autre chose que ce que vivent les autres. Une chorale n'est pas totalement intégrable dans l'assemblée qu'elle sert, en dépit du slogan auquel nous donnons tous notre adhésion de principe : « la chorale au cœur de l'assemblée ».

La chorale est ainsi le plus encombrant des acteurs. Et on comprend qu'un certain nombre de partenaires, indépendamment des querelles doctrinales, des prises de position pastorales ou des préjugés idéologiques, se soient dit ou se disent encore : « si seulement, on pouvait s'en débarrasser ! ».

Allons plus loin. Prenons le meilleur des cas, le cas d'une cohésion quasi miraculeuse entre les partenaires (ça arrive !), le cas d'une complicité durable et fructueuse pendant des années entre les responsables de la chorale et les responsables de la pastorale liturgique. Il n'empêche malgré tout que la présence de la chorale est un frein constant à toute improvisation qui se révélerait opportune : il y a le nombre, il y a le programme préparé, il y a le chef, il y a ce groupe qu'on ne peut pas mettre en difficulté par un bouleversement soudain du déroulement prévu. Tout ce qui serait possible grâce à un « tandem » célébrant/chantre habitué à se comprendre au quart de tour, devient téméraire et risqué dès qu'une chorale s'interpose.

La présence d'une chorale constitue donc une contrainte dans une célébration. Mais je vous propose d'effectuer maintenant cette inversion que nous permet l'approche systémique en tant qu'elle déploie un art de la stratégie. Comment l'inventaire des contraintes qu'impose la présence de la chorale peut-il se transformer en une liste équivalente de ressources ?

Je reprendrai mes trois points à l'envers. Cela pourra créer une petite symétrie musicale du type ABC/CBA (!) dans la construction du propos !

Analyse en termes de ressources

Ressource 1 (« temporelle ») : le temps « cuisinier » est la ressource principale du temps « convivial ».

Parlons d'abord de la dimension du temps. Je dirai que le temps de la chorale fait partie de ce qu'on peut appeler, dans toute manifestation conviviale (et la célébration liturgique en est une, du moins en principe !), le temps « cuisinier ». Filons cette métaphore de la cuisine. Pour qu'il y ait de la ressource à la salle à manger du banquet ou au « buffet » de la *garden-party*, pour que le rituel de la convivialité soit honoré et porte ses fruits (!), il faut bien qu'il y ait des gens qui aient travaillé dans la cuisine, qui fassent l'aller-retour entre la cuisine et la salle à manger.

Sur ce point, d'ailleurs, les célébrants — on me dit qu'il y a soixante prêtres au colloque — sont bien placés pour comprendre ce que je veux dire : qu'est-ce qui ressemble le plus à une « cuisine » sinon une sacristie, là où se préparent les choses dans une sorte de « laboratoire » qu'on a parfois scrupule à exhiber, parce que c'est en même temps une « coulisse » ?

La chorale, à sa manière, dans son *lieu* propre, participe de ce temps-là. Ce lieu « propre » est d'ailleurs parfois un peu sale... ou négligé, quand il est à l'abri des regards : partitions qui traînent, prospectus abandonnés, boîtes de pastilles vides, quand ce ne sont pas deux ou trois gobelets en plastique de la dernière libation... Mais ne nous attardons pas sur les aspects négatifs et faisons ici l'*éloge du temps cuisinier*. Ce que j'ai dit tout à l'heure de l'anticipation dans le court terme, ce que j'ai dit de la préparation dans le moyen terme, sont au service d'une exécution qui, lorsqu'elle aura lieu, devra s'effectuer comme allant de soi. Or nous savons très bien que cette exécution est constamment menacée par une distraction de l'un ou par l'excès de zèle de l'autre. Il lui faut avoir été élaborée à un stade préparatoire qui relève de ce que j'appelle la « cuisine ».

Et en quoi y a-t-il là une ressource pour l'assemblée ? C'est que cette dernière est dispensée d'avoir à se préoccuper des recettes qui expliquent comment ça marche. Si nous interrogeons notre expérience, et non pas notre sentiment, nous constaterons que la chorale introduit dans toute célébration une « cuisine » dont les autres acteurs, et principalement l'assemblée, tirent le meilleur profit sans avoir à en supporter les tracasseries. La chose est à ce point remarquable qu'elle passe inaperçue, précisément quand ça marche. « Ah ! vraiment, je ne pensais pas qu'une célébration vous occasionnait tout ce travail », dit la bonne paroissienne qui n'imagine pas très bien ce que peut représenter cette « cuisine », mais qui n'est pas la dernière à dire son mot quand cela ne « marche pas ».

Ressource 2 (« groupale »)

Évoquons maintenant la deuxième ressource, inversion de la deuxième contrainte. La chorale est un groupe inassimilable. Sa présence va donc avoir affaire directement avec la manière dont les parties prenantes *s'identifient*, au double sens de ce déponent : se perçoivent elles-mêmes et se perçoivent mutuellement. Ce phénomène, dont les acteurs ont peu conscience clairement, joue pourtant un grand rôle dans la constitution en assemblée célébrante de ce rassemblement d'individus juxtaposés. La présence d'une chorale me semble permettre de disposer dans cette affaire d'une triple carte.

1. La chorale participe des forces de résistance à l'indifférenciation.

La formule peut paraître un peu sibylline. Expliquons cela. Le vœu qui habite toute âme un brin pastorale, quand elle considère une assemblée célébrante, recoupe toujours la célèbre formule des Actes des Apôtres (4, 32) : « La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. » Or ce passage n'est pas éloigné de celui où s'opère, grâce à l'institution des diacres, une division sociale des tâches (6, 1-6). Je souhaiterais, pour ma part, qu'on rapproche plus souvent

qu'on ne le fait ces deux péricopes. Elles s'appellent mutuellement.

Notre vœu d'un rassemblement fraternel, voire fusionnel, ne peut pas être séparé du vœu qu'une célébration ne soit pas n'importe quoi, n'importe comment, par n'importe qui, dans n'importe quelle condition. Une assemblée ne se perçoit elle-même comme telle que sur le fond de la distribution des rôles en son sein. Hors de quoi elle est un « public », une « foule », ou un « magma ». Même les grandes assemblées charismatiques de type pentecôtiste sont soumises à cette primauté de la distribution des tâches au service de l'identité collective. Voyez ces grands rassemblements manipulatoires, par exemple, où la chorale est chargée d'entretenir la tension par le chant répétitif jusqu'à provoquer le basculement général dans l'émotion, où sera « ressentie » l'irruption de l'Esprit.

Lisons cela à vues humaines. Toute cette « montée » en puissance *se prépare*, elle fait l'objet d'une élaboration technique, et, à l'instar de toute improvisation appelée à réussir, elle exige qu'un groupe, pour favoriser l'expression collective fusionnelle, échappe d'une certaine manière à cette fusion pour l'organiser et la « techniciser » si l'on peut dire.

Dans notre culture commune, telle qu'elle se manifeste à travers les célébrations cultuelles ordinaires où l'effusion n'est pas la règle, cette différenciation des tâches, des lieux, des actes, favorise le progrès de l'assemblée dans sa propre perception d'elle-même. Voilà pourquoi on peut dire que la chorale, en tant que « groupe différent », est une chance pour l'assemblée, car elle conforte en son sein la résistance à une indifférenciation où vacilleraient tous les repères.

2. La présence de la chorale augmente la contradiction fructueuse entre ferveur et technicité.

Ne soyons pas effrayés par le mot « contradiction » que j'emploie ici à dessein dans une acception positive en lui accolant l'adjectif « fructueuse ». C'est dans la contradiction en effet que gît l'intérêt des choses humaines en tant que, précisément, elles sont humaines. J'insiste. Nous aurions

grand tort de nous précipiter sur les contradictions dans l'espoir vain de les lever. Je le redis : ce sont elles qui rendent les affaires humaines dignes de notre peine et de notre curiosité.

En l'occurrence, la contradiction que vit la chorale et qu'elle incarne, c'est la contradiction insurpassable entre ferveur et technicité. Le seul moyen de dépasser cette contradiction, ce serait d'en assumer une autre, celle que Diderot a décrite dans *Le Paradoxe sur le comédien*. Pour communiquer la ferveur, il faut la mimer « professionnellement », et pour mimer professionnellement la ferveur, le moyen n'est pas de s'échauffer le cœur et les entrailles, mais de demeurer froidement et délibérément technique.

Entendons-nous bien. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut jouer la comédie à l'église. Cela veut dire que toute mise en œuvre « technique » nous fera « tangenter » cette contradiction. Un chef fervent qui perd ses moyens par émotion communique cette émotion à sa chorale qui ne communiquera plus aucune ferveur à l'assemblée, car son émotion paraîtra incongrue, troublera ou fera rire. La technicité protège la ferveur.

3. La chorale ne fait pas tant partie des meubles que de l'architecture.

En tant que groupe « à part », la chorale représente donc, on l'a dit, une forte contrainte. Mais cette contrainte est une ressource pour une troisième raison qui tient à l'occupation de l'espace. C'est peut-être le rapport à l'architecture qui devrait fournir l'argument dernier concernant l'irritante question de la place de la chorale...!

La chorale a en commun avec l'orgue de n'être pas un meuble. L'orgue n'est orgue que lorsqu'il joue dans le vaisseau. L'orgue muet, certes, est un meuble. Mais ce n'est pas un orgue. L'orgue, c'est le vaisseau habité par la musique qui s'y « déroule ».

La chorale participe aussi de cette fonction architecturale. Et c'est pour cette raison qu'elle se donne parfois à écouter. Si, alors, elle fait taire l'assemblée, comme certains le lui

reprochent avec véhémence, c'est pour faire parler les murs qui ont beaucoup à dire dans une célébration. C'était d'ailleurs un des rares avantages de la position de la chorale à la tribune. Car la chorale, moins on la voit, mieux elle se distingue. Et sa « distinction », ce n'est pas de se mettre en avant, pas plus que de disparaître sous prétexte de ne pas nuire à l'assemblée, c'est de se fondre dans les murs, de faire que les murs chantent, que les voûtes résonnent. Et l'assemblée, qu'elle soit elle-même chantante ou qu'elle soit écoutante, accède alors à cette espèce de conscience subliminale que ce vaisseau est habité, qu'il est là pour être habité, et que cette « habitation » est aussi mémoire de ceux qui l'ont peuplé avant nous. Ainsi espace et temps se rejoignent.

Ressource 3 (« musicale »)

Mais ces remarques me conduisent tout naturellement à évoquer la troisième ressource qu'apporte la chorale et où s'inverse la première contrainte que j'évoquais tout à l'heure : s'agit-il d'autre chose en effet que de constater qu'une architecture est « musicalisable » ? L'espace même de la célébration gagnerait à être habité en musique. Que dire de ce « gain » et quel profit pour une assemblée ? Là encore, je proposerai trois réflexions.

1. La chorale redouble le phénomène de l'étrangeté troublante de « ma voix au milieu des autres voix ».

Comme l'écrit Jean-Yves Hameline, « le chanteur est un être fictif en relation d'étrangeté avec lui-même² ». Celui qui s'entend chanter se découvre autre dans cet acte même, comme si une part de soi-même se révélait inattendue, voire surprenante. Le *risque* est évidemment qu'on « s'écoute chanter » et qu'on se laisse aller à la complaisance à soi.

² *Catéchèse*, n° 113, 1988, p. 43.

La *chance* est que ce sentiment d'être à soi-même un peu inconnu favorise un type de « compagnonnage de soi à soi » où le croyant trouve en définitive son compte.

Car « croire » passe toujours par cette mixture de familiarité et d'étrangeté que chacun véhicule dans son existence. Si la « musicalité » n'est aucunement nécessaire à l'acte de croire, et pas plus indispensable à l'acte de célébrer, chanter traverse cet acte de sa capacité de « troubler ». Et ce trouble est une ressource.

Chanter en chœur – « ma propre voix au milieu d'autres voix », mon propre chant sous la direction de quelqu'un d'autre – amplifie la ressource de cette étrangeté troublante. Car le chant en chœur exige à la fois l'expression la plus fidèle de ce que je suis, et l'intégration au chant commun apparemment la plus privative d'authenticité.

L'exemple de la voix d'alto

Un exemple propre à la chorale polyphonique en est fourni par le chant de la voix d'alto – souvent assurée par des « mezzo » d'ailleurs, ce qui ajoute à la distance à soi. Les alti, même quand elles n'ont qu'une formation musicale rudimentaire, ont vite fait de repérer et de s'approprier les routines de cette voix avec ses dessins convenus, les intervalles qu'impose l'harmonie tonale « habituelle », les formes attendues des cadences. Tout cet apprentissage impose à « ma voix d'alto parmi les autres voix » comme une sorte d'ascèse mélodique propre à ce registre, où s'accentue ce caractère « fictif » du chanteur dont parle Jean-Yves. Si tout chanteur est un être fictif, l'alto l'est particulièrement...

2. *La chorale prolonge, polyphonique, mais surtout plurivocale (Michel Veuthey), la fonction du psalmiste biblique : toujours la même chose, jamais la même chose.*

La chorale *polyphonique* constitue une mise en scène de cette fiction troublante. Elle est instituée en quelque sorte

pour faire signe à l'assemblée qu'il lui faut, elle-même, prendre ce « trouble » à son compte, afin que quelque chose se passe où le familier et l'étrange se contrarient et s'harmonisent.

Tout ceci peut paraître bien « philosophique » et un brin décalé, au regard d'un malheureux petit chœur « animant » une médiocre célébration d'un dimanche plus qu'ordinaire... Mais posons-nous une question : pourquoi tant de gens répugnent-ils à chanter dans les assemblées ? Pudeur ? Respect humain ?

C'est vrai que ces gens qui se taisent seraient bien incapables de légitimer leur mutisme en développant la philosophie que je viens d'évoquer à la lumière des réflexions si profondes de mon frère jumeau. Mais ce qu'ils n'énoncent pas, leur silence l'exprime. Peut-être ont-ils bien « senti » à quoi rompre ce silence les mène...

Mais la chorale ne saurait être réduite à la polyphonie. Beaucoup d'entre nous ici sont convaincus, avec maints rédacteurs de *Choristes* (je songe à des « papiers » de Claude Raffin, Jean Amesland, Michel Veuthey entre autres), de la grandeur et de la « musicalité » d'un *unisson*. C'est précisément Michel Veuthey qui insiste sur la notion de « plurivocalité » qu'il distingue de celle de « polyphonie ». La « vocalité », si l'on peut inventer ici ce néologisme pour les besoins de l'explication, c'est le fait qu'un acte de la célébration va passer par la mise en service de la « voix ». Et cette mise en service est aussi mise en valeur. C'est de la voix chantée qu'il s'agit.

Or cette voix chantée, quand elle est le fait d'un chœur, dispose d'une palette très riche de manières de s'exprimer dont on choisira la « meilleure », non en raison de ce qui serait le plus « beau » en soi (ou en conformité avec les canons reçus), mais en raison de ce qui convient « ici et maintenant » dans l'action célébrante en cours. La chorale c'est, bien sûr, un chœur polyphonique dans un motet de méditation, mais c'est aussi trois voix à l'unisson dans une préparation pénitentielle, ce sont les voix successives de chantres dans les invocations d'une prière litanique, etc.

Une contradiction vive

Une contradiction est à tenir entre deux fonctions : la fonction de renforcer des habitudes qui permettent aux fidèles de se repérer, et qui instaurent de la familiarité au long d'une année ou d'un temps liturgique ; la fonction d'« inventer » librement de l'expression dont Jean-Yves Hameline souligne avec justesse combien elle est « inhérente à tout art traditionnel du chant³ ».

La chorale prend place au centre de cette contradiction. Elle incarne, dans un lieu propre, la fonction musicale d'incitation qui est la fonction traditionnellement affectée au chantre. Elle est, en quelque sorte, quelque chose comme le psalmiste biblique plurivocal, grâce auquel on peut dire que ce qui se passe, « c'est toujours la même chose » et que ce n'est « jamais la même chose ».

« Toujours la même chose » : quoi de plus apte à la « langue de bois » que le vocabulaire psalmique ? Quoi de plus propice à des effets de routine qui font que nul n'entend plus rien du message ? C'est là le risque de ce constant retour du « même ». Mais faire de la ressource avec de la contrainte, ce ne sera pas « changer pour changer », ce sera faire de la nouveauté à l'intérieur même d'un programme où tout semble voué au répétitif. La chorale est ressource – et chance pour l'assemblée – quand elle réussit, par la variété même des mises en œuvre qui lui sont possibles au cours d'une célébration, à tenir ensemble ce double projet : « faire du connu avec de l'inconnu » (et c'est la chance pour la *sécurité* des esprits et des cœurs) ; mais tout autant « faire de l'inconnu avec du connu » (et c'est la chance pour l'*incitation vive* des esprits et des cœurs).

3. *Catéchèse*, n° 113, 1988, p. 42.

3. *La chorale contribue à manifester le retour de priorité de entendre sur se voir expliquer.*

Faire qu'une célébration se passe en musique, c'est superposer au cérémonial des gestes et des échanges parlés le cérémonial propre du chant. Et la chorale contribue à solenniser, à accroître, à « scander » ce cérémonial. On sait même tous ici que c'est bien là l'une des contraintes qu'impose la présence d'une chorale : que le cérémonial du chant devienne une fin en soi.

Mais plutôt que la contrainte, soulignons la ressource. Bien des célébrants et des animateurs qui craignent, détestent, voire interdisent la présence des chorales dans les célébrations, sont, en définitive, des gens qui ont bien compris l'enjeu. Ils ont une juste intuition du tort que la chorale leur fait. Car la chorale les bride dans leur propension à tout ramener à l'explication. Le cérémonial du chant fait taire les commentateurs. En effet, en situation, non seulement le chant est à lui-même sa propre pédagogie, mais il offre, pour l'ensemble de l'acte de culte, l'entrée pédagogique qui rend l'assemblée *active*.

Car, ou bien l'assemblée est invitée à se joindre au chant de la chorale, et il n'est pas besoin d'« explication » autre que brève et technique si, par aventure, c'est nécessaire : c'est la fonction motrice de la chorale qui fournit la compréhension en acte de ce qui se passe, de ce qu'il y a à faire comme de ce qu'il y a à ressentir. L'alternance chorale/assemblée, et, singulièrement, les reprises d'invocations, d'antiennes brèves, de réclames en imitation « expliquent » les choses, c'est-à-dire les rendent palpables. Et c'est toujours ça de moins pour le discours, même fervent, même pertinent (ça arrive quand même parfois !) des acteurs « frontaux »...

Ou bien l'assemblée est invitée à entendre la chorale. Et cette activité — entendre — (car c'est bien une « activité ») est une prise directe sur ce qui se passe. L'assemblée est ainsi invitée à se percevoir dans *l'acte* même d'écoute, et non dans *l'état* d'avoir à « se faire expliquer » des choses par des parleurs qui la dominent de leur voix sursonorisée.

Dans l'un et l'autre cas, priorité est donnée à l'« entendre » sur « se voir expliquer » les choses. Le chant joue son rôle pour faire entrer dans une connaissance d'un autre type que la connaissance explicative. Et ce n'est pas simple retour à l'effusion, voire à l'ineffable. Car le chant porte des paroles, et pas n'importe lesquelles. Mais, sans leur « musicalisation », elles risqueraient de s'avérer « langue de bois » ou « patois de Canaan » (comme disent les huguenots), sans prise pour une « intellection » en profondeur. En réalité, le chant a pour fonction de donner à « savourer ». Jean-Yves Hameline⁴ traduit cela par *pietas* dans un très beau passage que je vous invite à lire. Je me contenterai, pour ma part, de rappeler que « savourer », en latin, se dit *sapere* qui exprime indissociablement la « saveur » et la « sagesse », l'art de goûter comme l'art de comprendre.

Rendre savoureux

Et peut-être sommes-nous effectivement à un tournant de l'histoire de la pastorale liturgique, que la célébration soit « avec prêtre » ou « sans prêtre ». Ce dont je parle ici, ce n'est pas d'un culte domestique ni d'une célébration intégrée à la vie d'un petit groupe, pas davantage d'un « grand spectacle » liturgique pour foule exceptionnelle à l'occasion d'un congrès ou d'un synode. Je reste dans l'exemple que j'ai pris tout au long de cet exposé : l'assemblée dominicale dans une paroisse ordinaire où existe une chorale. Il s'agit bien là d'un temps et d'un espace à investir, d'une assemblée assez nombreuse pour se percevoir comme telle, dans un lieu chargé de symboles comme peut l'être une église paroissiale.

Je dirai alors que, dans ce contexte-là, rendre une célébration « savoureuse » devient plus urgent que de continuer à la surcharger de commentaires qui souvent l'intellectualisent sous prétexte de la rendre plus « à la portée » des gens simples et d'être plus proches d'eux. Gestes, fonctions, déplacements, chants, quand ils sont « justes » et accomplis par des ministres pénétrés de leur signification, « parlent » par cette

4. *Catéchèse*, n° 113, 1988, p. 44.

imprégnation du sens que j'évoquais plus haut. Une chorale peut sur ce point se révéler un agent précieux. Mais il va de soi que c'est pour elle une très haute exigence.

Conclusion

La ressource est dans la contrainte et réciproquement. L'équilibre est fragile, instable et médiocre. Mais la « grâce », à vues humaines, est de tenir ensemble toutes ces contradictions vives. « Tenir sa place » et « mettre en place » « encombrer la place » : et si la chorale protégeait l'assemblée ?

On veut que ce soit beau, que ce soit simple, que ce soit parlant, que ce soit priant, que ce soit prenant, que ce soit libérant. On veut que ce soit instructif, que ce soit édifiant, que ce soit décontracté mais que ce soit digne, que cela soit surprenant et que ce soit familier, que cela touche les cœurs sans faire perdre aux esprits leur capacité de discernement. On veut que chacun soit renvoyé à plus de vie intérieure, et, en même temps, convié à s'exprimer publiquement au milieu des autres. On veut le même et son contraire.

Avez-vous quelquefois vu que l'on parvienne à cette équilibre miraculeuse des contraires ? Sauf au ciel peut-être, si on définit le ciel comme le lieu des contradictions vives enfin consacrées comme telles et, dès lors, surmontées...

Utilisons, pour finir, une métaphore écologique. Une action liturgique institue un milieu humain – un écosystème humain, pourrait-on dire – fragile et de toutes parts sollicité par le médiocre où se détériorent les intentions les plus droites. Ce « milieu » doit être protégé. Une assemblée liturgique doit, en priorité, être protégée de qui lui veut du bien.

Il faut compter sur les autres. Tout autant, il faut compter *avec* les autres. La chorale compte sur les autres acteurs. Elle compte *avec* eux. Les autres comptent avec elle. Dès lors, ça marche. Et que, dans cette « marche », Dieu reconnaisse quelque chose comme son œuvre, si tel est son bon plaisir ! A lui seul, la gloire, et pour les siècles éternels !

Daniel HAMELINE

Texte retranscrit d'après l'enregistrement par Suzanne Martin, revu, corrigé et augmenté par l'auteur qui a cherché à en préserver le style oral.